

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA VIE
CITOYENNE EDUCATIVE ET
SPORTIVE

SERVICE VIE EDUCATIVE

JS

N° 2018/190

81(7) -712
9 -713
-

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Déplacement du 1^{er} Adjoint au Maire et de scolaires à Papeete (TAHITI)
dans le cadre des échanges entre les deux villes en vue d'un futur jumelage

P. J. 2 projets de délibération

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française sont intimement liées de par leur histoire et leurs échanges historiques présentant des itinéraires souvent similaires et des spécificités qui leur sont propres. Le Maire a souhaité officialiser et développer ces relations d'amitié et d'échanges via un jumelage avec la Commune de Papeete qui a accepté.

Un premier déplacement du Maire s'est déroulé du 19 au 26 août 2017 avec la tenue à la fois de réunions de coordination pour la mise en place d'une charte de jumelage, mais aussi de réunions techniques et thématiques.

Pour faire suite à cet échange, la Ville de Nouméa a reçu à son tour, en mai dernier, une délégation polynésienne menée par le Maire de Papeete.

Afin de donner corps aux demandes exprimées en 2017, une séquence spécifique a été organisée le 31 mai 2018 auprès des deux écoles qui représentaient des intérêts pour la délégation polynésienne. Ainsi, les écoles Emily PANNE et Frédéric SURLEAU ont été sélectionnées pour présenter leurs caractéristiques portant respectivement sur l'école numérique et l'école bilingue. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu entre les deux communes de programmer un déplacement des écoles de Nouméa vers Papeete pour concrétiser les correspondances amorcées en 2017 entre les écoles.

Ce déplacement s'articule autour de 2 objectifs :

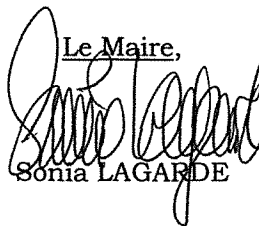
- des réunions techniques sur les thématiques non couvertes en 2017 (insertion, vie des quartiers, environnement scolaire et sportif) ;
- une immersion d'élèves dans un environnement extérieur avec la richesse que représente ce type d'opération (découverte de la culture polynésienne, sensibilisation au patrimoine, échange avec les élèves de l'école Sainte Thérèse...). Ce projet, inédit, concourt à répondre à l'ambition n° 4 du Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (item «La découverte du monde»).

Pour cette opération, une délégation de la Ville de Nouméa, composée du 1^{er} Adjoint au Maire chargé de l'action éducative et d'un agent du Service de la Vie Educative, fera le déplacement à Papeete du 20 au 27 octobre 2018, accompagnée des directeurs des écoles Emily PANNE et Frédéric SURLEAU, de 4 enseignants et de 44 élèves de CM1 âgés de 9 à 10 ans.

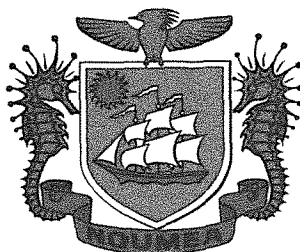
Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder, conformément à l'article L 123-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, un mandat spécial au 1^{er} Adjoint au Maire pour son déplacement à Papeete du 20 au 27 octobre 2018, ainsi que la prise en charge des frais de déplacement d'un agent de la Ville, des 44 élèves et de leurs 6 encadrants pour un montant total de 4.600.000 F/CFP incluant les billets d'avion, le transport vers l'aéroport et l'assurance voyage du groupe.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	29	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (14 procurations)	:	43	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 712

accordant un mandat spécial au 1^{er} Adjoint au Maire dans le cadre d'un déplacement à Papeete (TAHITI) pour des réunions techniques et l'organisation d'un déplacement de scolaires

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article L 123-2,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 98/661 du 8 septembre 1998 autorisant le remboursement des frais de mission des élus sur présentation de factures acquittées,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/190 du 22 août 2018,

La commission conjointe de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels / de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

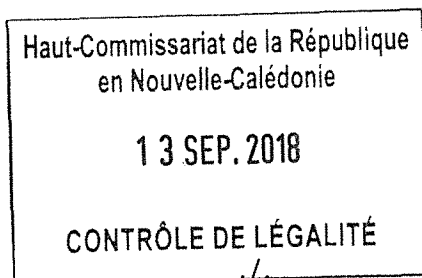
Un mandat spécial est accordé à Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire de Nouméa chargé de l'action éducative, pour se rendre à Papeete (TAHITI), du 20 au 27 octobre 2018, dans le cadre de réunions techniques et de l'organisation d'un déplacement de scolaires.

ARTICLE 2 /

Les frais de mission seront pris en charge sur le budget de la Ville de Nouméa sur présentation de factures acquittées.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, notifiée à l'intéressé et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.R.H.	- 1
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	- 1
CABINET	- 1
AFFICHAGE	- 1
INTERESSE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

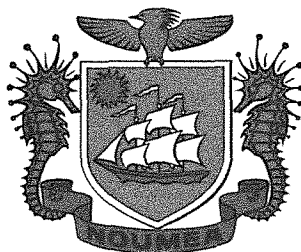
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 14 SEP. 2018
et ~~publié~~ publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D’AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de présents	: 29	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 43	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
(14 procurations)		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 713
autorisant la prise en charge de frais de déplacement de scolaires et d'accompagnateurs dans le
cadre d'un déplacement à Papeete (TAHITI)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le 11 SEP. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/190 du 22 août 2018,

La commission conjointe de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels / de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la prise en charge des frais de déplacement à Papeete (Tahiti), du 20 au 27 octobre 2018, pour un montant total de 4.600.000 F/CFP incluant les billets d'avion, le transport vers l'aéroport et l'assurance voyage, de la délégation suivante :

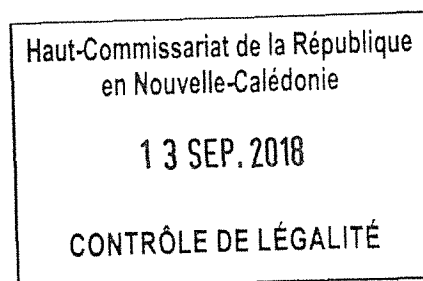
- 1 agent de la Ville,
- 44 élèves des écoles Emily PANNE et Frédéric SURLEAU,
- 6 encadrants accompagnateurs (2 directeurs d'école et 4 enseignants).

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

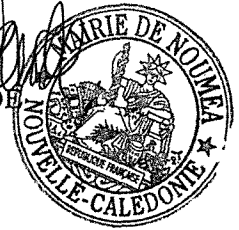
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	1
D.A.J.M. (S.J.C.)	1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~
et / ou publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances